

Déjà un merci à celles et ceux qui se trouvent impliqué(e)s dans le travail collectif que le GCS a souhaité engager concernant les besoins perçus par vous, professionnel(le)s dans vos pratiques au plus près des publics. Nous aurons en avril à voir ensemble quelle piste nous semble à privilégier dans les propositions de réponses à apporter, à construire.

Dans ce bulletin, Jean Pierre donne à voir deux points :

- déjà l'état en janvier de l'activité du 115 entre les orientations positives et celles négatives qui recouvrent pour une large part des manques et représentent quand même 62 par manque de places. 62, c'est peu au regard des 348 mises à l'abri mais c'est toujours 62 de trop au regard des détreffes que cela peut représenter et du souci d'inconditionnalité de l'accueil qui doit demeurer un horizon.
- ensuite, un schéma synthétique qui illustre les procédures sur notre département

Il nous faut encore mieux communiquer sur l'état des besoins et des réponses et prendre la mesure que sur ces 348 mises à l'abri, 330 sont des accueils en abri de nuit qui doivent nous obliger à ne pas oublier ce qui fait le quotidien de ces publics en journées et à souligner le travail d'accompagnement nécessaire pour faire de l'urgence social une réalité transitoire et pas un cul de sac. Cet accompagnement si important pour redonner estime de soi et perspective, sans faire du projet à tout crin la marche supplémentaire qui risque faire trébucher une fois encore.

Cette estime de soi si essentielle pour tout un chacun mais d'autant plus pour celles et ceux se trouvent stigmatisé(e)s par des paroles ou des dispositifs. Il en est de cet algorithme de la CAF dont vous avez à gérer les conséquences dans l'accompagnement à l'accès aux droits des publics et à leur exercice. Mais il peut en être également dans l'ambiance générale qui tend à faire des pauvres les coupables de leurs maux mais aussi des frustrations des autres. Ainsi comment comprendre cette phrase extraite du discours de politique générale du Premier Ministre qui énonce « à ces Français qui ont le sentiment d'avoir tous les devoirs, quand d'autres ont tous les droits. » Est-ce à dire que ces « autres » seraient celles et ceux avec qui nous travaillons et dont nous mesurons chaque jour l'enchevêtrement des difficultés ? En quoi ces droits si essentiels des autres peuvent-ils être dans les faits la cause des difficultés des uns ? Pourquoi nourrir des clivages stériles sauf pour ceux qui cherchent à en tirer profit ?

Avec la Fondation Abbé Pierre et la FAS notamment, soyons attentifs à faire vivre les solidarités et qu'on ait toujours en tête cette métaphore de la chaîne pour parler de la société. La force d'une chaîne réside dans la résistance de son maillon le plus faible.

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Mars 2024

Dans ce numéro

- Les données 115
- Comment ça marche ?
- Travail social et sexisme
- Lettre à Gabriel ATTAL
- Pensons-y



1331

Appels traités en Janvier 2024

348

82.7%

17.3%

73

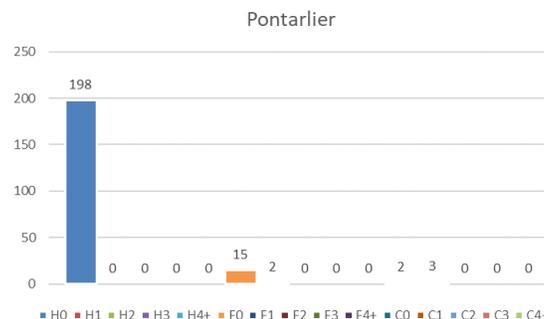
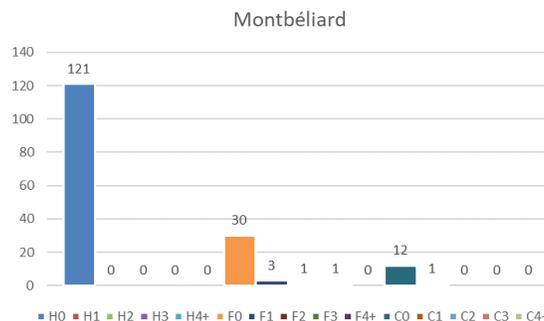
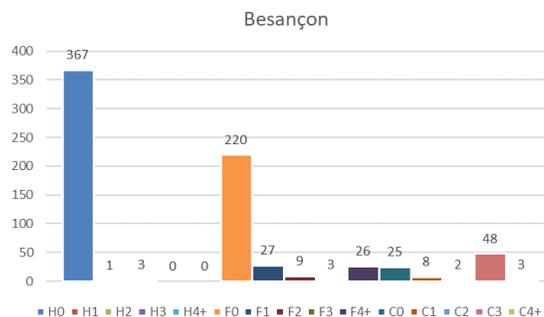
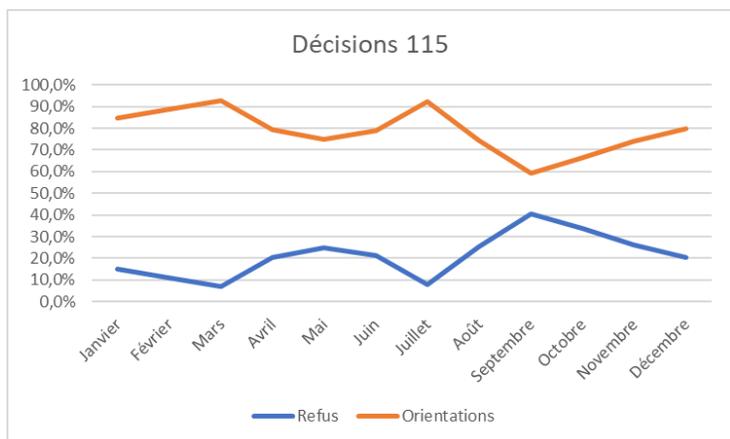
Mises à l'abri réalisées

- 330 orientations abri de nuit
- 22 orientations hôtel
- 2 vers dispositifs asile

Demandes non pourvues

- 62 refus d'orientation par manque de place
- 4 refus d'orientation par manque de place adaptée
- 15 autres refus : Exclusions, demande inadaptée...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2023



Janvier:

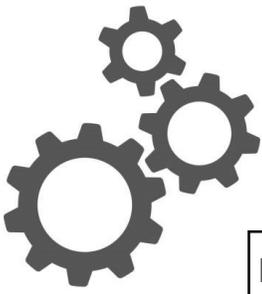
Le mois de janvier a été plus « calme » au 115, pour autant nous constatons que le pourcentage de refus reste, à peu de chose près, identique au mois précédent. Ce qui est cohérent dans la mesure où le même nombre de place disponible demeure.

Les refus aux glaciés sont fréquents même si, dès fin janvier nous avons eu l'accord de l'Etat pour « libérer » les 5 places prévues pour les MNAEM.

L'abri de nuit femmes est régulièrement complet, ceci venant nous indiquer, confirmer, que le besoin est bien réel.

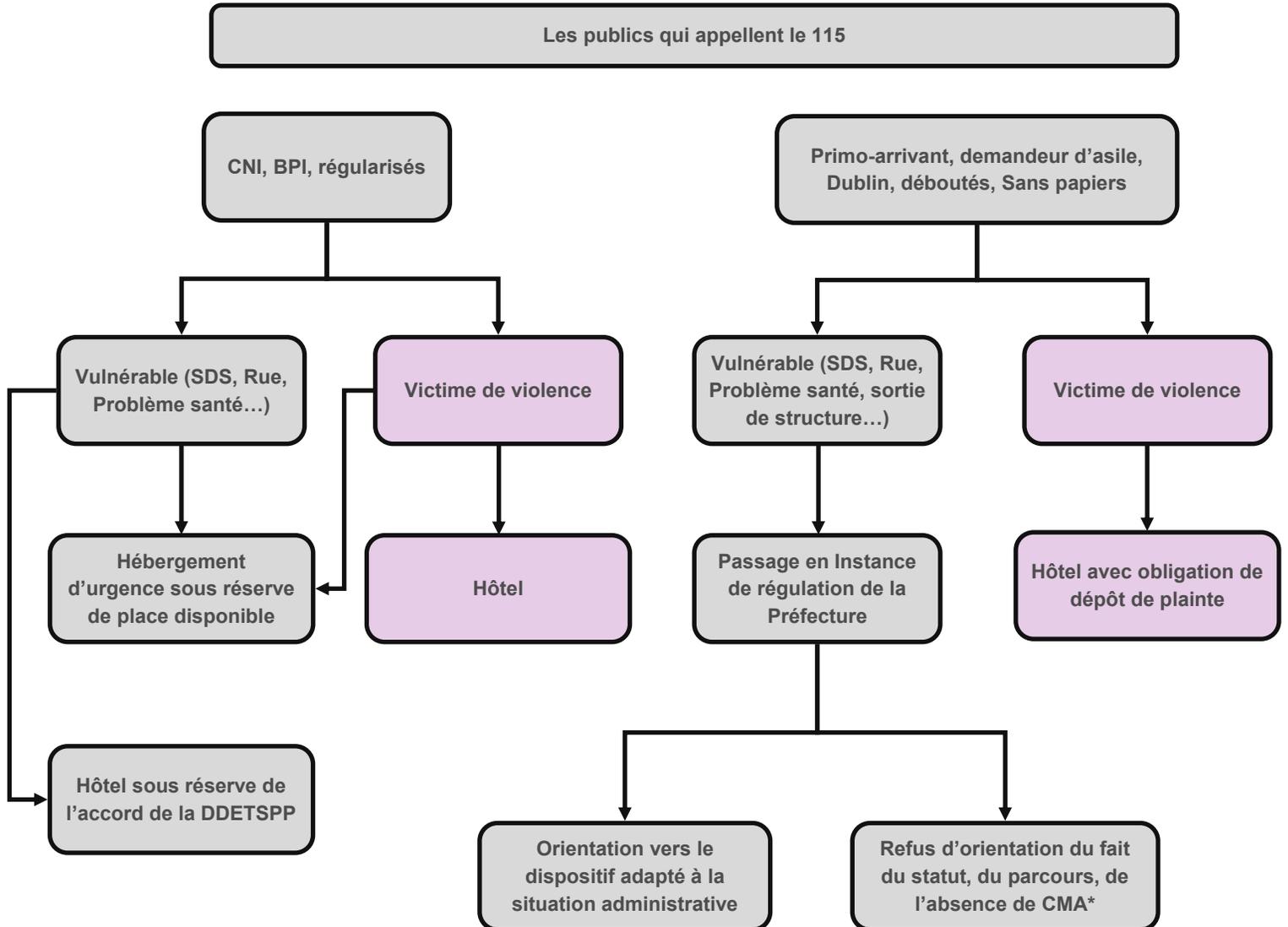
L'abri de nuit de Pontarlier est aussi très sollicité.

A noter l'ouverture le 19 janvier 2024, d'un abri de nuit spécifique pour mineur non accompagné évalué majeur par le Conseil départemental. Un article plus complet est à venir en mars.



Le 115 comment ça marche ?

Le GCS25 a sollicité le SIAO pour que nous communiquions au sein du bulletin les mécanismes décisionnels du 115. Nous vous les soumettons ci-dessous.



CMA* : Conditions matérielles d'accueil

Très féminisés, les métiers du social charrient pourtant nombre de stéréotypes de genre, d'autant plus ancrés qu'ils ne sont pas "pensés", dans le secteur, comme un sujet en tant que tel. Amorcé dans certaines écoles, un effort considérable de sensibilisation autour de ces questions est à réaliser, afin de "dégenrer" le travail social.

Nos a priori, souvent, nous piègent. Y compris les plus positifs d'entre eux. En se reconvertissant dans le métier d'éducatrice spécialisée, Laure-Anna Galeandro-Diamant pensait pénétrer un monde « de Bisounours », exempt, notamment, de tout sexisme.

Un non-sujet

La désillusion est brutale, et ce dès la formation : intéressée à la question du féminisme, la jeune femme est régulièrement renvoyée, sous couvert d'humour, à son statut de femme, de stagiaire, d'étudiante. Et constate que non seulement le secteur n'échappe pas aux stéréotypes de genre, mais également que la problématique du sexisme y est considérée comme un non-sujet.

Pour évacuer sa colère, et visibiliser cette réalité, elle lance, en 2022, le compte Instagram « Travail social sexiste », qui compile des témoignages, édifiants, de travailleuses sociales confrontées à des réflexions et agissements sexistes.

Reproduction des rôles

De fait, alors qu'il est extrêmement féminisé, le secteur social et médico-social n'échappe pas du tout à la reproduction, dans les rôles professionnels, des normes genrées, assignant « naturellement » les femmes à des compétences plutôt maternelles, et les rares hommes à des compétences supposées masculines, telles que la fonction d'autorité.

« Malgré ses règles d'éthique et de déontologie, le travail social n'est pas à l'abri du sexisme ordinaire ou "bienveillant", du type "ce serait mieux que ce soit toi car tu as cette sensibilité, ce côté maternel" », relève ainsi Laetitia César-Franquet, responsable pédagogique de la formation des travailleuses sociales à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine.

Changer la formation

En cause : des formations restées relativement étanches aux travaux des sciences sociales en la matière. La question des violences de genre n'est ainsi apparue dans les référentiels métiers qu'en 2018, rappelle Laetitia César-Franquet. Des initiatives, encore très éparpillées, émergent toutefois au sein de certaines écoles pour changer la donne.

Ainsi, à l'IRTS de Lille, nombreuses sont les étudiantes confrontées au sexisme sur leur terrain de stage, notamment dans les lieux davantage masculins, avec des adolescents « difficiles ». Si la question irrigue tout le cursus, un module « genre » de trois jours y a été pensé pour les 3^e année, en recueillant les commentaires et besoins des étudiantes.

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25

Rédaction : E

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

Signons la lettre à Gabriel Attal pour faire évoluer les pratiques de la CAF sur ses allocataires

ECRIRE SUR LE TRAVAIL SOCIAL
Didier Dubasque

L'utilisation d'algorithmes par les administrations publiques soulève des questions éthiques importantes. C'est le cas avec ce qui se passe actuellement dans les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) qui ont vu l'instauration d'un système de notation des allocataires susceptibles de frauder. Ce système « embarque » dans ses calculs des familles qui n'ont rien à se reprocher, mais qui voient leurs prestations suspendues. Il leur est alors demandé de rembourser des indus importants qu'elles ne peuvent honorer.

Pas moins de 30 organisations et associations dont l'ANAS, ATD Quart Monde, Le collectif Alerte, Emmaüs, le Gisti, pour ne citer qu'eux viennent d'adresser une lettre ouverte au Premier ministre Gabriel Attal. Le Collectif Changer de Cap à l'initiative de cette démarche a récemment révélé avec la Quadrature du Net cette mécanique assez infernale des algorithmes CAF, qui mettent en difficulté aussi bien les familles que les travailleurs sociaux qui les aident.

L'emploi de l'algorithme de ciblage et de profilage par les CAF pour identifier les allocataires considérés à risque de fraude provoquent de multiples indus. Cette pratique, officiellement motivée par la volonté de rationaliser les contrôles et de prévenir les abus, mettent les familles en difficulté et fragilisent les populations les plus vulnérables. Elle provoque aussi du non recours aux droits. Tout cela a été documenté dans un dossier remis à la direction de la CNAF.

Une disproportion des contrôles ciblés

Les associations signataires de la lettre dénoncent une pratique discriminatoire, qui cible de manière disproportionnée les individus et les familles déjà en situation de précarité. Cela concerne principalement les personnes touchant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), les femmes seules avec enfants, les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), et au final tout ménage qui dispose de revenus irréguliers. Ces groupes, parmi les plus fragiles de la société, se retrouvent ainsi doublement pénalisés, non seulement par leur situation socio-économique, mais également par un système qui les préjuge coupables à priori. L'usage de tels algorithmes, en l'absence de transparence et de contrôles adéquats, pose la question fondamentale du respect des droits individuels et de la justice sociale.

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

La lettre ouverte ne se limite pas à critiquer l'usage discriminatoire des algorithmes ; elle met aussi en avant les conséquences déshumanisantes de la dématérialisation à outrance des services publics. Les auteurs de la lettre soulignent les difficultés rencontrées par les allocataires, confrontés à des suspensions automatiques de droits, à l'absence d'interlocuteurs physiques et à une opacité administrative. Ces pratiques, loin d'être de simples désagréments, ont des répercussions concrètes et parfois dramatiques sur la vie des personnes : impayés de loyer, difficultés à nourrir sa famille, détresse psychologique. Ces situations de non-droit, mettent



les familles dans des situations souvent ingérables. Elles se retrouvent pris au piège d'un système qu'elles ne comprennent pas et qui ne semble pas les comprendre : *« Les dérives liées à la dématérialisation se traduisent par des situations inextricables laissant des personnes sans aucune ressource (...), une maltraitance institutionnelle porteuse de multiples conséquences sur le plan matériel et psychologique dont ne semblent pas avoir conscience les autorités de tutelle »* précise [le communiqué](#).

La lettre ouverte adressée au Premier ministre formule plusieurs propositions concrètes pour réformer les pratiques actuelles des Caisses d'Allocations Familiales et garantir le respect des droits des allocataires. Ces propositions s'articulent autour de cinq axes principaux, reflétant une volonté de rendre l'administration plus juste, transparente, accessible et humaine tout en respectant la dignité de chaque individu. Voici un résumé des propositions majeures émises par le collectif :

- 1. Renoncer à l'utilisation des algorithmes de notation discriminatoires :** Cette première proposition cherche à mettre fin à l'emploi d'algorithmes attribuant un score de risque aux allocataires, ce qui conduit à des contrôles ciblés et discriminatoires. Les associations demandent une réorientation des contrôles vers le conseil et l'accompagnement pour l'accès aux droits, plutôt que vers la sanction et la récupération d'indus. Cette mesure s'inscrit dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et des principes de justice équitable.
- 2. Instaurer un contrôle de légalité indépendant :** Les signataires appellent à la mise en place d'un contrôle externe et indépendant sur les pratiques et les procédures des CAF, afin de vérifier la conformité des outils informatiques utilisés avec le Code des relations entre le public et l'administration, le RGPD, et les principes d'une justice équitable. Ce contrôle vise également à assurer la transparence et la non-discrimination dans le traitement automatisé des données.
- 3. Interdire les décisions et les suspensions automatiques de droits :** il s'agit des pratiques consistant à suspendre automatiquement les droits des allocataires sans procédure contradictoire préalable. Elle préconise une explicitation systématique des calculs réalisés en cas d'indus et le respect des dispositions légales en matière de notifications, de motivations, et d'informations sur les recours disponibles.
- 4. Instaurer un principe de libre choix pour l'usager :** « Changer de Cap » souligne l'importance de permettre à chaque allocataire de choisir son mode de relation avec l'administration, qu'il soit numérique ou humain. Cette proposition implique le recrutement d'agents CAF qualifiés et disponibles pour assurer un accès effectif aux droits, en particulier pour les personnes en situation de précarité. On ne peut laisser les ménages qui ne maîtrisent pas l'internet ni les plateformes seuls face à des systèmes automatisés.
- 5. Rendre publiques et intelligibles les règles de financement et de conditionnalité des prestations :** Enfin, la plateforme demande que les règles régissant les prestations sociales soient clairement publiées et expliquées, afin que les citoyens puissent les comprendre et s'y conformer. Cette transparence est jugée indispensable pour garantir l'accès aux droits et renforcer la confiance

dans les institutions.

Ces propositions de « Changer de Cap » visent aussi à engager un large débat public sur l'usage des algorithmes dans l'administration et sur les orientations futures des CAF. Le but est de faire évoluer leurs pratiques vers plus d'équité et de respect des droits des allocataires. C'est pourquoi le Collectif en interpellant Gabriel Attal et en lui demandant un rendez-vous souhaite aller plus loin pour que la CNAF accepte de bouger en modifiant ses pratiques.

Vous êtes invité(e)s à soutenir cette initiative en venant signer en ligne cette lettre ouverte en tant que citoyen ou représentant d'une association. Comment ? en allant sur le site de Changer de Cap, en bas de la lettre à Gabriel Attal.

Il est important que les travailleurs sociaux se mobilisent. Plus nous serons nombreux, plus cette démarche aura du poids.



[Prendre connaissance et signer la lettre à Gabriel Attal](#)

Pensons-y !



Mails polluants

Chaque courriel stocké génère 10 g de CO², a calculé Cleanfox, une start-up française. Les centres où sont conservés les e-mails sont de gros consommateurs d'énergie : ils doivent être refroidis en permanence.